



Confidentialité de la promesse d'embauche ?

Par Benjamin_68

Bonjour,

Je viens de trouver un nouvel emploi. Mon employeur a-t-il le droit de me demander à voir ma promesse d'embauche ? Ai-je le droit de refuser ? La promesse d'embauche est-elle un document confidentiel ?

Je vous remercie par avance vous votre aide qui me sera très précieuse.

Cordialement,

Par kang74

Bonjour

Si vous démissionnez d'un CDD, vous devez justifier d'une promesse d'embauche .
Donc suivant le contexte, oui .

Par Benjamin_68

Je suis actuellement en CDI.

Par Isadore

Bonjour,

Mon employeur a-t-il le droit de me demander à voir ma promesse d'embauche ?
Oui, si vous lui avez dit que vous avez trouvé un nouvel emploi.

Ai-je le droit de refuser ?
Oui aussi, et même le devoir si vous avez signé un accord de confidentialité.

Après il faut voir si c'est pertinent. Si vous avez demandé une réduction du préavis et que votre employeur vous réclame une preuve de votre embauche... il vaut mieux ne pas le contrarier.

La promesse d'embauche est-elle un document confidentiel ?
Pas spécialement non, sauf accord de confidentialité susnommé. C'est un document qu'une banque ou un bailleur peut vous réclamer. La seule restriction est que vous ne devez pas l'utiliser pour nuire à votre futur employeur.

Par kang74

Pour résumer, sans savoir le contexte , on ne peut pas savoir .